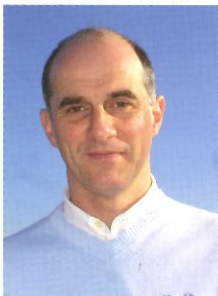


Bulletin d'information communal

Le mot du Maire



Après la période estivale, c'est le retour de l'automne, synonyme de rentrée et de vendanges. Une fois de plus, les enfants ont retrouvé leur école et les viticulteurs préparent les vendanges afin que les crus du village puissent continuer de réjouir les amateurs locaux, mais aussi les touristes.

Le marché nocturne de cet été a particulièrement bien traduit le dynamisme de notre village et celui du canton. Sa réussite reflète la volonté de faire de cet incontournable évènement un réel succès. Je tiens à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au bon déroulement de cette soirée.

Cet été, nous avons également signé, avec Rosheim, une nouvelle convention relative à la fourniture en eau potable. Après une période de tumultes, nous avons trouvé, grâce à la bonne volonté et au bon sens des parties engagées, un accord juste et équitable.

Côté dépôt communal, les travaux s'achèvent peu à peu. Son inauguration est prévue pour le printemps prochain lorsque les aménagements extérieurs et les travaux de voirie seront achevés.

Je vous souhaite un bel automne et une agréable lecture de notre deuxième bulletin communal.

Cordialement.

Philippe WANTZ
Maire.

Sommaire

- Le mot du Maire
- Nos activités
- Dossier Eau
- Dossiers en cours
- Infos pratiques



Nos activités

Taxes Eau

Augmentation

Votre dernière facture d'eau a tenu compte de l'augmentation des taxes dues à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La précédente facture comportait une redevance pollution d'un montant de 0,588 € / m³. Désormais, la redevance pour l'Agence est scindée en deux :

- une redevance pollution de 0,424 € / m³
 - une redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0,300 € / m³ pour ceux reliés à l'égout.
- (Une brochure explicative a été jointe à votre dernière facture d'eau).

Atelier communal

Dernière phase

Divers investissements ont été programmés :

- du mobilier pour la salle associative (12 tables, 50 chaises, 2 porte-manteaux et 1 chariot de transport
- une armoire homologuée pour le stockage des produits phytosanitaires
- une station de fioul
- un rayonnage avec bac de rétention pour stocker des fûts (huile, ...)
- du grillage et des poteaux pour clôturer le terrain.

L'inauguration est prévue au printemps 2009, compte tenu des travaux à terminer.

Adoption de la PVR

Participation pour Voies et Réseaux (PVR)

Le Conseil municipal a décidé d'instaurer la PVR qui permet aux communes de percevoir la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par une voie et des réseaux publics. Elle remplace la taxe des riverains. La taxe PVR est calculée au prorata de la surface.

(cf. : Compte-rendu du Conseil du 11 juillet 2008 ; Page 3)

Ecole

Divers achats

Divers achats ont été effectués au profit de l'école :

- tableau mobile pour la classe CM2
- panneau d'affichage
- support à vélo
- achats de livres scolaires (700 €)



La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions avec un total de 51 élèves.

Fleurissement

Un nouveau comité est en place

Ce Comité est passé dans les rues du village le samedi 26 juillet pour effectuer le classement des maisons et appartements.

A noter :

Les prix (dont le barème va être revu) seront remis au printemps lors d'une manifestation spécifique et non plus en même temps que la cérémonie des vœux.



Francette Fischer-Steger (*) Jean-Georges Huck
Philippe Wantz Muriel Einhart (*)
Agnès Huber Claudine Huck

(*) Membres extérieurs au Conseil municipal

Etude

Aménagement

Une convention a été signée avec le Conseil d'Urbanisme et de l'Environnement pour réaliser une étude sur les zones urbanisables, selon le plan d'occupation des sols.

Numéricable

Un accord

La société Numéricable va édifier une antenne collective à côté de celle existante en raison du litige l'opposant avec TDF, propriétaire de l'antenne actuelle. Elle va aussi effectuer les investissements nécessaires à l'exploitation de la TNT ; la commune va y participer à hauteur de 3 288 € (30% du total). Cette mesure devrait permettre de mieux satisfaire les abonnés.

Sécurité du chapiteau

Attestation de conformité en cours

A la demande du Comité des fêtes, la commune a entrepris les démarches nécessaires pour disposer d'une attestation de conformité aux normes de sécurité.

Dossier eau



La commune de Rosenwiler est alimentée par des forages et des sources captées en forêt, dans une zone située à l'ouest de la commune et appartenant à la Ville de Rosheim.

Différentes conventions ont été signées par les deux municipalités depuis 1951, la dernière en date remontant à juillet 2003. Compte tenu du mode de calcul du prix de fourniture de l'eau, un différend s'est instauré, conduisant Rosenwiler à ne plus payer l'eau à la ville de Rosheim depuis 2005.

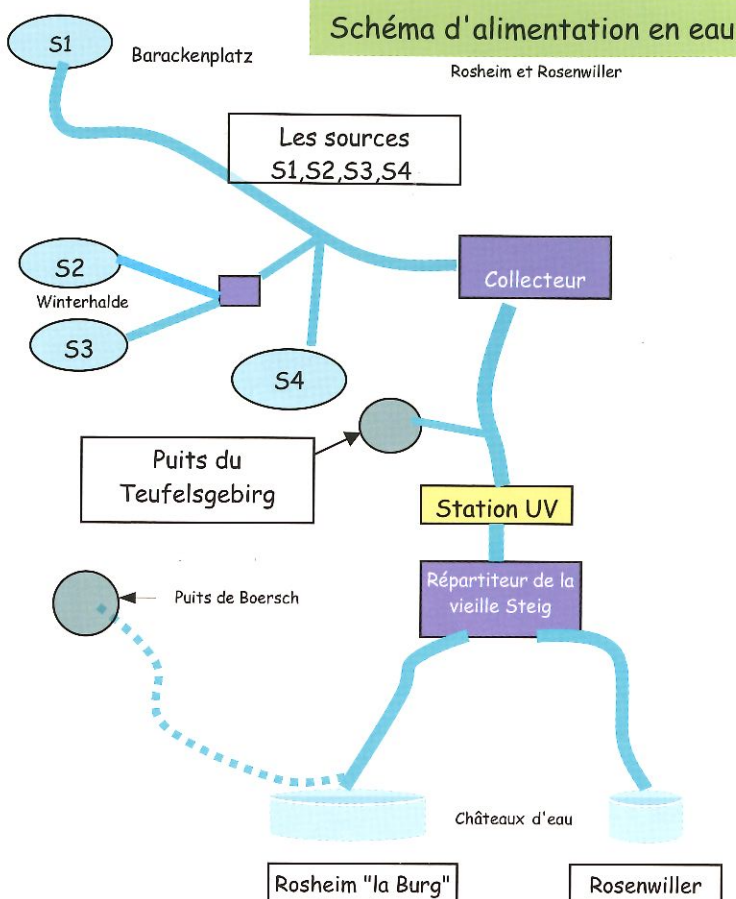
Il fallait sortir de cette impasse. La nouvelle municipalité installée à Rosheim a accepté de tout remettre à plat et de calculer le prix de la fourniture d'eau sur la base d'éléments objectifs :

- les frais réels d'exploitation du réseau concerné
- les frais administratifs de la ville de Rosheim
- la taxe de prélèvement sur la ressource en eau
- les consommations respectives des deux parties.

Une nouvelle convention a été signée pour être appliquée à compter du 1^{er} juillet 2007 pour une durée de 5 ans (cf. : Compte-rendu du Conseil municipal du 11 juillet. Par ailleurs, la convention est consultable en Mairie).

L'économie réalisée sur le prix de fourniture de l'eau par Rosheim va nous permettre d'envisager les investissements de rénovation du réseau avec plus de sérénité.

Fourniture d'eau



La convention précise que le partage des coûts d'investissement se fera sur la base d'une répartition des coûts restants (après subvention) de 80 % pour Rosheim et 20 % pour Rosenwiler.

Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les investissements prévus pour garantir notre approvisionnement en eau.

Dossiers en cours

Stationnement : Des contacts sont actuellement pris pour éviter le stationnement de camions ou engins de travaux publics dans des endroits réservés aux véhicules légers.

Investissements à l'Eglise : En relation avec le Conseil de Fabrique, un dossier va être constitué pour entreprendre la deuxième partie de la rénovation de l'installation électrique de l'Eglise.

L.P.O. : Un permis de construire, déposé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, est en cours d'instruction pour l'implantation, au n° 1 de la rue du Wisch, d'un abri pour le recueil de rapaces blessés.



Infos pratiques

Recensement :

Une enquête de recensement de la population sera à nouveau organisée en 2009 ; la collecte de renseignements se déroulera en janvier et février. Nous recherchons un agent collecteur : merci de s'adresser à la mairie.

Mission locale Bruche-Mossig-Piémont :

La Mission locale est à la disposition des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, pour les aider dans leur recherche d'emploi ou de formation, mais aussi pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne : transport, logement, santé, ...

Contact : Mission Locale - 1 chemin de Dorlisheim - 67120 Molsheim. Tél : 03 88 38 31 01.

Santé :

L'association pour le dépistage du cancer colorectal organise une campagne de dépistage qui s'adresse à la population de 50 à 74 ans. Tél : 03 89 12 70 13.

Dates à retenir

- le 17 octobre (de 13h30 à 17h30) ; Salon des services à la personne à Dorlisheim - Espace Pluriel - rue Arthur Silberzahn.
- le 8 novembre : Entretien de la colline organisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens. Rendez-vous à 9h devant la mairie.

Votre Mairie

Horaires d'accueil

Vous serez accueilli par Patricia Rohlfshagen,
Secrétaire

- Lundi : 8h15 - 12h00
- Mardi : 8h15 - 12h00 et 13h00 - 16h30
- Mercredi : 8h15 - 12h00
- Jeudi : 8h15 - 12h00
- Vendredi : 8h15 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Fermé le samedi,
sauf le premier samedi du mois (8h00 - 12h00)

Permanence le jeudi soir, de 20h00 à 21h00 par
Monsieur le Maire ou un de ses adjoints.
(ou sur rendez-vous à prendre à la mairie).

- Vous pouvez recevoir les comptes-rendus du conseil municipal par courrier électronique : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr
- Possibilité de faire des photocopies à la mairie : 0,15 € par page
- Attention : le délai d'instruction de vos projets est de 2 mois pour une demande de travaux et de 3 mois pour un permis de construire.

A noter

Déchetterie du canton :

Zone artisanale de Boersch : 03 88 95 95 45.
Ouverte le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Attention : le « dépôt de gravats » ne peut accueillir que de la terre et des cailloux. Ouverture uniquement le samedi après-midi.

Bibliothèque de Rosenwiller :

Horaires d'ouverture

- Lundi : 18h30 - 20h30
- Mercredi : 9h30 - 11h30
- Samedi : 13h30 - 15h00

Contact : Odile WEISKOPF et

Simone EINHART
☎ : 03 88 50 73 69
(aux heures d'ouverture)

Prochaines Manifestations :

- Fête des personnes âgées le 30 novembre 2008

Nos grands Anniversaires :

- Berthe HUBER - 85 ans (17 07 1923)

Anniversaires de mariage :

- 16 juin : Noces d'Or - Robert et Paulette MEYER
- 24 juin : Noces de Diamant - Jacques et Juliette HEIDT
- 23 août : Noces de Diamant - Marie-Claire et Jean-Pierre SCHULTHEISS

Mariage :

- 12 juillet : Vincent SIMON et Céline MARQUES

Naissances :

- 19 juillet : Etienne HEIDT, fils de Florent HEIDT et Patricia MONTANES

Nouveaux arrivants :

- Régis et Charlee HUBER et leurs filles Maéva et Ella arrivés le 21 juillet
- Piotr et Emilie FILA arrivés le 30 juillet

Mairie de Rosenwiller

2 place de l'Eglise
67560 Rosenwiller
Tél / Fax : 03 88 50 41 66
mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Location salle communale :

s'adresser à Michel EINHART. Tél : 03 88 50 74 07
ou à Etienne MUHLMAYER. Tél : 03 88 50 44 52